

# Garantie Voyage pour régime collectif

Exceptionnelle et à l'avant-garde du marché, notre Garantie Voyage pour régime collectif aide à obtenir des soins et à payer les hôpitaux et les fournisseurs de soins de santé partout dans le monde.

## Aperçu de la couverture

Durée de la protection : moins de 75 ans	Premiers 180 jours du voyage
Durée de la protection : 75 ans ou plus	Premiers 60 jours du voyage
Protection médico-hospitalière d'urgence	2 000 000 \$ par assuré par événement
Assistance voyage	Incluse
Garantie Annulation et interruption de voyage*	5 000 \$ par assuré par voyage
Garantie Bagages*	500 \$ par assuré par voyage
Patients dirigés hors Canada**	500 000 \$ par assuré, à vie
Fin de la garantie	Retraite de l'adhérent

\* Option de désistement

\*\* Autorisation préalable requise

**Garantie médicale d'urgence** - Cette garantie inclut l'hospitalisation, les appareils médicaux, les médicaments et les services ambulanciers.

Pour être admissibles à la couverture, les maladies et les blessures qui surviennent pendant un voyage devront être « soudaines et inattendues ».

**Service Assistance voyage** - Offert 24 heures par jour, 7 jours par semaine par l'entremise du numéro sans frais, le service d'Assistance voyage vous aidera à obtenir des soins, à payer les hôpitaux et les fournisseurs de soins de santé et à trouver la clinique ou l'hôpital pouvant le mieux répondre à vos besoins.

Au-delà des besoins médicaux, le service d'Assistance voyage peut transmettre les messages urgents et coordonner les demandes de règlement et les services d'interprétation.

**Garantie Annulation et interruption de voyage et Garantie Bagages** - Rembourse les frais inattendus associés à l'annulation ou l'interruption d'un voyage ou au remplacement de vos bagages et de vos effets personnels.

**Patients dirigés hors Canada** – Lorsque vous êtes dirigé vers un médecin à l'extérieur du Canada pour des services qui ne sont pas offerts ici, votre couverture inclut la portion des dépenses qui ne sont pas remboursées par le gouvernement du Canada.

**Limitation des coûts des voyages internationaux** – Notre approche proactive pour négocier des taux d'escompte par l'entremise de réseaux de fournisseurs et de règlements uniques permet de réaliser des économies de coûts considérables.